

du conseil de la localité où le sujet a été appelé. Si le rapport indique que le sujet est physiquement apte au service dans l'armée, on avise l'intéressé de se présenter devant le conseil médical de l'armée pour y subir un examen.

L'hon. M. HANSON: C'est-à-dire, si le premier examen révèle que le sujet est physiquement inapte?

L'hon. M. RALSTON: Au contraire, si l'examen indique que le sujet est apte au service, c'est-à-dire si l'examen du médecin civil indique que le sujet est physiquement apte. Si, d'autre part, le médecin civil constate que le sujet est physiquement inapte ou qu'il doit être rangé dans une catégorie inférieure, l'intéressé retourne chez lui et le médecin civil envoie le rapport de son examen au registraire du conseil. Si je ne me trompe, le conseil emploie un officier de revision médicale, dont la tâche principale, ou du moins, dont l'une des tâches principales consiste à examiner les rapports; si, d'après lui, il y a possibilité qu'un homme soit acceptable par le bureau médical de l'armée, nonobstant les résultats de l'examen du médecin civil, cet homme est requis de passer un nouvel examen devant le bureau médical de revision qui se compose de médecins civils.

M. McCANN: De trois.

L'hon. M. RALSTON: Ce bureau relève encore du ministère du Travail et non pas du ministère de la Défense. Si le bureau médical de revision constate qu'un homme a été mal classé par le premier médecin civil, le registraire lui ordonne de se présenter devant la commission médicale de l'armée.

L'hon. M. HANSON: Il y a donc vérification du premier examen?

L'hon. M. RALSTON: Oui; en réalité, il y a trois examens. Si l'homme est rejeté par le médecin civil, il subit un autre examen devant le bureau médical de revision et si ce dernier l'accepte, il se présente devant la commission médicale de l'armée de la façon ordinaire.

Mon honorable ami fait allusion à l'organisation de la commission médicale de l'armée. Il y avait un grand nombre de ces commissions à travers le pays. La profession médicale éprouvait des difficultés très grandes à fournir le nombre de médecins requis et à les tenir suffisamment au courant des règlements pour qu'ils pussent faire subir des examens satisfaisants. On a accompli une besogne énorme; déjà, à deux ou trois reprises, j'ai signalé au comité les efforts tentés par le directeur général du service de santé en vue d'assurer l'uniformité de ces commissions et

[L'hon. M. Ralston.]

de voir à ce qu'elles fussent localisées de façon à réduire autant que possible les frais de transport. Le régime que nous voulons adopter est celui qui existe au dépôt ou au quartier général, je ne me rappelle pas lequel des deux existe à Fredericton, car je veux parler ici de la province qu'habite mon honorable ami...

L'hon. M. HANSON: Au dépôt.

L'hon. M. RALSTON: ...il y a là une commission de cinq hommes laquelle se compose de médecins militaires et de spécialistes de tous genres. Au lieu d'envoyer un homme à des spécialistes de la tuberculose, des maladies du cœur ou de toute autre affection, les membres de la commission peuvent examiner cet homme en une séance. Ils s'efforcent de faire en sorte que l'examen médical soit tel que l'homme qu'on reçoit dans l'armée puisse y rester. Le total des réformés,—il ne s'agit pas ici uniquement de ceux qui ont été renvoyés pour des motifs d'ordre médical,—s'établit entre 70,000 et 80,000.

D'autre part, on nous a fait des reproches amers. Quelque honorable député,—je crois que c'est l'honorable représentant de Renfrew-Sud,—a prétendu que les médecins de l'armée s'étaient montrés trop sévères, qu'ils avaient, en ces trois derniers mois ou sur période plus longue, refusé presque 50 p. 100 des hommes. Cela sert de base à la critique que l'honorable député de Renfrew n'est pas le seul à formuler, car la population en général ne parle pas autrement que mon collègue, le ministre du Travail, lorsqu'il appelle ces hommes et qu'il dit: vous les rejetez lorsque vous pourriez les garder; vous être trop difficile.

M. MacNICOL: La raison d'un si grand nombre de refus n'est-elle pas que la grande majorité des hommes physiquement aptes sont déjà sous les drapeaux?

L'hon. M. RALSTON: Non; il devrait se trouver des hommes physiquement aptes dans ces groupes d'âges. Je dispose de certains chiffres relatifs à l'armée des Etats-Unis et ils démontrent que nous ne sommes guère plus sévères que nos voisins au chapitre de l'examen médical. Nous avons donc d'un côté ceux qui disent que l'armée admet des hommes qu'elle devrait refuser, ce qui se traduit par un grand nombre de réformés, et de l'autre ceux qui prétendent que les commissions médicales de l'armée sont trop sévères et que c'est un gaspillage d'argent que de rejeter tant d'hommes.

M. ADAMSON: Les refus vont en augmentant. Ils sont rendus à 50 p. 100?

L'hon. M. RALSTON: Ils ont augmenté par rapport à l'an dernier.